

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 1-2026

du lundi 2 mars 2026

Procès-verbal de la séance 1-2026 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Antoine Viredaz

Lundi 2 mars 2026 à 20h00, à la Grande Salle.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 59

Excusées : 8

Retard : 2

Absents : 3

Démissions : -

Future admission : -

Total : 72

Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Soyez les bienvenus à cette séance du Conseil communal de la Ville de Prilly du 2 mars 2026.

Je salue le public présent, ainsi que l'équipe de Sonomix.

Sans plus attendre, je passe la parole à Monsieur Alexandre Turrian, secrétaire du Conseil communal, pour l'appel.

Appel.

Monsieur le secrétaire, merci d'avoir procédé à l'appel. Avec 8 excusés, 3 absents et 2 personnes en retard, nous avons 59 Conseillères et Conseillers communaux présents.

Le quorum de l'article 59 de notre règlement étant atteint, j'ouvre la séance du Conseil communal conformément à l'article 62 de ce même règlement.

L'ordre du jour de la séance vous est parvenu conformément aux délais prévus par la Loi sur les communes et par le règlement du Conseil communal.

Celles et ceux qui approuvent cet ordre du jour sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbaux des 8 et 15 décembre 2025

Un Conseiller ou une Conseillère communale demande-t-elle la lecture intégrale ou partielle du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 (art. 63 de notre règlement) ?

Ce n'est pas le cas.

Un Conseiller ou une Conseillère communale souhaite-t-elle s'exprimer au sujet de ce procès-verbal ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous remercie, la discussion reste ouverte.

Je clos la discussion et nous allons passer au vote pour son approbation.

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2025.

Celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal sont priés de le faire en levant la main.

Vote : le procès-verbal du 8 décembre 2025 est accepté à l'unanimité

Je remercie notre secrétaire, Monsieur Alexandre Turrian, pour sa rédaction.

Un Conseiller ou une Conseillère communale demande-t-elle la lecture intégrale ou partielle du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 (art. 63 de notre règlement) ?

Ce n'est pas le cas.

Un Conseiller ou une Conseillère communale souhaite-t-elle s'exprimer au sujet de ce procès-verbal ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous remercie, la discussion reste ouverte.

Je clos la discussion et nous allons passer au vote pour son approbation.

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 décembre 2025.

Celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal sont priés de le faire en levant la main.

Vote : le procès-verbal du 15 décembre 2025 est accepté à l'unanimité

Je remercie notre secrétaire, Monsieur Alexandre Turrian, pour sa rédaction.

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Je vous fais lecture d'un courriel que le Bureau a reçu de Madame Nolwen Favé, présidente de la Commission des finances.

Monsieur le Président du Conseil Communal, Cher Antoine,

Par ce message, je te transmets une information à l'attention du Bureau ainsi que du Conseil Communal.

Dans un courrier adressé le 15 janvier à la COFIN, la Municipalité a demandé à la commission de se prononcer sur la suspension du versement de l'indemnité mensuelle de Monsieur le Municipal Ihsan Kurt, à la suite de la prolongation de sa suspension par le Conseil d'État jusqu'au 30 juin 2026, soit à la fin de la législature. Cette information avait également été relayée par le journal 24 heures du 17 janvier 2026.

Afin d'examiner cette demande, la COFIN a souhaité rencontrer la Municipalité pour clarifier le cadre dans lequel une telle suspension pourrait s'inscrire. Cette rencontre s'est tenue le 21 janvier, en présence de l'ensemble des membres de la commission. La Municipalité était représentée par Messieurs Gillieron et Sartorelli, ainsi que par Madame Joly.

Les éléments recueillis en amont et les échanges lors de cette séance ont confirmé qu'aucune base légale ne permet actuellement de suspendre le versement d'indemnités. Par ailleurs, le préavis 03-2022 relatif à la rémunération de la Municipalité ainsi que le règlement d'organisation ne prévoient pas de disposition permettant de traiter une telle situation. Ces textes devraient, le cas échéant, être adaptés à l'initiative de la Municipalité.

En conclusion de la rencontre, la Municipalité a confirmé à la COFIN qu'elle avait choisi de ne pas s'engager dans une procédure de suspension des indemnités.

Je te remercie pour ton attention et t'adresse mes meilleures salutations.

Nolwen Favé
Présidente de la Commission des finances

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

L'affaire Ihsan Kurt commence à être longue, elle commence à coûter cher. Je souhaite faire un rapide point de situation.

Selon l'état actuel, Monsieur Kurt a été suspendu depuis le milieu de l'année passée. Nous sommes le 3 mars. Le Conseil d'État a décidé de sa suspension jusqu'à la fin de la législature, quand bien même il y a aujourd'hui encore un ou des recours en cours.

Les chances ou les risques, appelez cela comme vous voulez, que Monsieur Kurt réapparaisse dans les séances de la Municipalité sont néants.

D'autre part, Monsieur Kurt est assuré de percevoir son traitement jusqu'à la fin de son mandat, fixée au 30 juin. Actuellement, recours sur recours, procédure sur procédure, cela ne fait que coûter.

Cela coûte aux contribuables, priés d'assumer des honoraires d'avocats, qui obtiendront peut-être, ou sûrement, des dépens qui ne couvriront de toute façon pas les frais occasionnés. D'autre part, Monsieur Kurt, si vous l'avez lu dans la presse, est soutenu dans ses démarches judiciaires. Pour le moment, ces frais judiciaires sont avancés.

C'est un brassage d'air, ce sont des frais pour les contribuables dans tous les sens. Ainsi, j'en appelle aux deux parties à mettre de côté leur fierté et à arrêter ces procédures qui ne mènent à rien.

Merci, Monsieur le Conseiller. La parole est-elle encore demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Le Bureau n'ayant pas reçu d'autres correspondances, nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Depuis la dernière séance de ce Conseil, le Bureau a été représenté dans plusieurs événements. Le 10 janvier a eu lieu la traditionnelle soirée des sociétés locales de Prilly. De nombreux membres de ce Conseil, dont votre Président et plusieurs membres du Bureau, ont pu assister notamment à des vidéos de présentations des diverses sociétés, à des interventions musicales de la Guggenmusik « Les Bedzules » et à la tombola.

Le 28 janvier à Saint-Sulpice, le Bureau a été représenté par son Président à l'apéritif de la plateforme jeunesse de l'ouest lausannois, au cours duquel une présentation a été donnée sur les interactions entre le canton et les communes dans ce domaine.

Le 3 février, votre Président a assisté à La Tour-de-Peilz à une présentation organisée par la DGAIC sur les implications du passage de notre commune au MCH2.

Le 26 février à 19h00 à la Grande Salle a eu lieu la présentation par la Municipalité du Plan lumière de la Ville de Prilly. Plusieurs membres de ce conseil, dont votre Président, ont pu y assister et découvrir les mesures qui seront bientôt prises par la ville en matière d'éclairage public.

Enfin, je rappelle à celles et ceux qui ont été convoqués pour le dépouillement du scrutin du dimanche 8 mars que le rendez-vous est fixé ce jour-là à 7h15 à Castelmont. Les rôles assignés à chacune et chacun des scrutateurs vous seront communiqués à 07h45.

Ces communications suscitent-elles des questions ou réactions au sein de l'Assemblée ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Nous n'avons pas connaissance d'une quelconque communication municipale.

La Municipalité souhaite-elle faire nous en faire part aujourd'hui ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

Je vais parcourir la liste des associations et collaborations intercommunales. Je prie leur représentant de se manifester dès lors qu'il ou elle a un message à partager.

AIT (Association intercommunale des taxis)

La parole n'est pas demandée.

AJENOL (Accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois)

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS (Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement secondaire de Prilly)

La parole n'est pas demandée.

ORPC (Organisation régionale de la protection civile)

La parole n'est pas demandée.

POLOUEST (Police de l'ouest lausannois)

La parole n'est pas demandée.

SDIS (Service de défense contre l'incendie et de secours)

La parole n'est pas demandée.

Y aurait-il d'autres entités que j'aurais oublié de citer ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentations

Nous n'avons pas d'assermentation aujourd'hui.

Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Elections complémentaires

Nous n'avons pas d'élection complémentaire aujourd'hui.

Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

9. Préavis N° 01-2026 sollicitant un crédit d'étude de CHF 367'350.- TTC destiné au projet de requalification de la Route du Chasseur

J'appelle Monsieur Alain Lala, rapporteur de la commission, pour la lecture des parties « Délibérations et amendements » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

Lecture du rapport.

Merci, Monsieur le rapporteur. J'ouvre la discussion.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs,

La route du Chasseur présente des lacunes évidentes, et la sécurité des piétons et des cyclistes n'est pas une option, c'est une nécessité. Je pense que nous sommes tous alignés sur ce point.

Mais ce soir, nous votons un crédit d'études. En Commission, la question de la limitation à 30 km/h H24 a été évoquée. Elle ne fait pas consensus.

Nous demandons donc des variantes claires, y compris sans cette mesure, afin que le Conseil communal puisse se positionner lors du crédit d'ouvrage en connaissance de toutes les options. De plus, la route du Chasseur est un axe structurant pour notre ville. Améliorer la sécurité, oui, mais sans que le trafic ne se déverse dans les quartiers environnants.

La solution doit donc sécuriser sans déplacer le problème ailleurs. Enfin, le financement : pas de subvention pour ce préavis. Pour une étude, cela peut s'entendre, mais pour le crédit d'ouvrage, nous demandons une stratégie de cofinancement. Les subventions vélo de la DGMR existent, le cofinancement fédéral via le PALM aussi.

Ces pistes doivent être activées si ce n'est pas déjà le cas. C'est donc sous ces réserves que le PLR laisse la liberté de vote à ses membres, tout en appelant la Municipalité à veiller à mener une étude rigoureuse et systémique.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons reçu cette demande de crédit d'études pour le Conseil communal de ce soir.

Vendredi passé, le 27 février, nous avons pu prendre connaissance du contenu du préavis 7-2026, qui est aussi une demande de crédit d'études de CHF 1'300'000.00 pour le projet de Pré-Bournoud. Lecture faite de ce dernier, et bien que celui-ci s'attache plus particulièrement à des aspects d'aménagement paysager et de mobilier urbain, il comporte également des données sur les routes et donc sur le trafic. Dès lors, nous regrettons que ces deux demandes de crédit n'aient pas été rassemblées en une seule demande, comportant des chapitres spécifiques, et nous souhaiterions entendre la Municipalité à ce sujet.

Un autre problème nous est apparu. Sans vouloir nous prononcer sur le bien-fondé des modifications proposées, la requalification de la route du Chasseur est traitée comme une simple requalification, alors qu'à notre sens, au vu des problèmes croissants de circulation et de fluidité du trafic à Prilly, de la mise en place de feux et du passage du LEB prévu à 10 minutes en 2030, il s'agirait, selon le PSIG, d'avoir une vision globale de la manière dont le trafic routier sera géré à Prilly ces prochaines années. Là aussi, nous souhaitons entendre la Municipalité sur cette question.

A-t-elle pensé à demander une étude de trafic avant toute décision de requalification ? Y a-t-il des alternatives ? Et si oui, lesquelles ?

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le groupe LCVL acceptera la proposition de crédit d'études. Nous souhaitons souligner l'importance, comme l'a relevé mon préopinant, de coordonner, voire d'articuler étroitement l'analyse issue de l'évaluation menée par le Pré-Bournoud avec le présent préavis. Pour notre groupe, ces deux préavis doivent s'inscrire dans une vision globale.

Et puis, je viens avec une question à l'attention de la Municipalité. La route du Chasseur était inscrite dans un projet du PALM. Est-ce que la subvention accordée par le PALM est toujours d'actualité ou celle-ci a-t-elle été abandonnée parce que les délais sont trop importants ?

Nos délais de réponse ont-ils été trop importants par rapport au dépôt de la demande au PALM ? Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs,

Je vais d'abord m'exprimer sur la forme, comme cela a été relevé tout à l'heure. Le préavis 1-2026 est, comme l'auront constaté ceux qui sont un petit peu en avance sur leurs devoirs, en très proche corrélation avec le 7-2026.

Je pense que, malheureusement, la Commission qui a siégé le 11 février ne savait pas, n'avait aucune idée du contenu du préavis 7-2026. Elle n'a donc pas pu se prononcer en toute connaissance de cause. Qu'est-ce que l'on découvre dans ce préavis 7-2026 ?

Ce n'est pas l'objet de ce soir, mais j'entends que c'est intimement lié. Dans le préavis 7-2026, vous découvrez que l'on prévoit, sur la route du Chasseur, deux zones à 20 à l'heure et trois zones à 30 à l'heure. Si vous avez de très bons yeux, vous pouvez voir cela à la page 10 de ce fameux préavis.

On a beaucoup de peine à lire, en haut à gauche, les libellés. Enfin bon, c'est quand même marqué « zone à 20 à l'heure ». Il y en a deux qui sont sur la carte et il y en a trois qui sont à 30 à l'heure.

Sans contester la nécessité de faire quelque chose sur la route du Chasseur, à mon avis, on ne peut pas procéder ainsi. On ne peut pas saucissonner cela comme ça.

On ne peut pas avoir un préavis qui traite de la requalification, donc aménager tout ce que l'on veut de la route du Chasseur, et découvrir dans un autre préavis, traité quatre semaines après, exactement ce que l'on entend étudier et y faire.

Donc, pour cette raison et pour le moment, je m'en tiens à cela. Je reprendrai peut-être la parole, mais je suis d'avis, soit que la Municipalité retire ce premier préavis maintenant et revienne avec quelque chose de ficelé, bon, c'est où on en est avec l'ensemble, soit sinon, je vous recommanderais de refuser ce premier préavis et que la Municipalité essaie de trouver quelque chose de mieux.

Monsieur le Conseiller Florent Heroguel (VER) a la parole

Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

On parle de la Route du Chasseur depuis longtemps. Il y a un préavis qui arrive et nous sommes très heureux de le voir.

Nous sommes, comme vous, très curieux de savoir ce qui va être fait, mais il s'agit aujourd'hui d'accorder un crédit d'étude et nous allons évidemment soutenir ce préavis.

La Municipalité souhaite-t-elle répondre ?

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Conseillers, Chers collègues,

Je vais essayer de répondre aux questions, même si j'avoue que, pour certaines, je n'ai pas très bien compris où elles voulaient en venir.

Donc, si je n'ai pas répondu, vous reviendrez. Et puis, d'autres me surprennent un peu, mais soit. Pour répondre à l'interrogation principale, qui est celle de l'articulation des différents projets qui sont en lien avec cette route du Chasseur, il se trouve que cette question a été abordée en commission, Monsieur Deillon.

Il a été clairement discuté avec la Commission qu'il y a plusieurs projets. Il y a, en fait, actuellement trois projets différents qui se trouvent géographiquement dans un secteur proche. Trois projets qui sont différents et qui sont traités comme trois projets par la Municipalité et par les services.

Et je vais vous expliquer pourquoi dans dix secondes. Il s'agit non seulement du projet qui vous est présenté aujourd'hui de requalification du Chasseur, on va dire, partie nord, c'est-à-dire à partir du chemin de l'Union jusqu'au carrefour du LEB.

Il s'agit du projet de Pré-Bournoud, qu'il faudra qu'on remanie un peu, parce qu'il ne s'agit pas vraiment du projet de Pré-Bournoud, mais il s'agit du projet de requalification du centre-ville, qui est avant tout un projet d'espace public, qui comprend le réaménagement de Pré-Bournoud, l'aménagement de la place du marché et l'aménagement aussi de tout l'espace autour du château.

Donc, tout cet espace public-là. Et évidemment, qu'au milieu de cet espace public-là coule, non pas une rivière, mais une route, et que, cet espace routier a toujours été considéré comme faisant partie de ce projet Pré-Bournoud, même si c'est avant tout un projet d'espace public. Et puis, accessoirement, il y a un espace routier qui est au centre.

Il y a aussi un troisième projet qui est le projet de raccordement des eaux claires à la Galerie de Broye, qui fait l'objet d'un troisième préavis, qui est également à l'ordre du jour du 30 mars. C'est le projet de micro-tunnelier, qui prévoit le raccordement des eaux du Galicien à la future Galerie de Broye, dont les travaux ont lieu également sur le centre-ville, qui concerne la gestion des eaux souterraines de ce même centre et qui sont donc les trois intimement liés.

Pourquoi est-ce que ce n'est pas un seul mégaprojet ?

Parce que, simplement, en termes de gestion de projet, cela devient infaisable. On se retrouve dans des ordres d'idées de grandeur, en termes de montants, mais aussi en termes de temps de travail, qui dépassent la faisabilité, qui nécessite soit que l'on recoure à des aides externes, plus d'aides externes, soit que l'on prenne un temps et un retard considérable par rapport à ce qui a déjà eu lieu. Et on sait, vous le savez, que le projet de Pré-Bournoud s'est déjà embourbé plusieurs fois dans son histoire et que le but de la Municipalité, c'était au contraire de le faire avancer.

Le projet de Pré-Bournoud avait déjà eu une première vie à lui, puisque vous avez accepté un crédit d'études en 2010, je crois, qui prévoyait un concours d'urbanisme pour cette zone, concours qui a été gagné par un bureau de paysagisme, ainsi qu'accompagné d'un bureau d'études de trafic. Selon les règles d'un concours d'urbanisme, on doit travailler avec ces personnes-là pour la partie Pré-Bournoud, y compris, comme je disais, la chose qui passe au milieu, qui se trouve être un bout de la route du Chasseur. Donc, initialement, il n'était pas prévu du tout que le reste de la route du Chasseur soit traité par le projet de Pré-Bournoud.

Et si tel devait être le cas, cela augmenterait drastiquement le projet Pré-Bournoud, avec le risque que l'on retarde le tout de manière très importante. Et puis, le projet de raccordement de micro-tunnelier, on peut dire que c'est un projet un peu connexe, parce que c'est un projet avant tout de gestion des eaux claires. Mais c'est vrai qu'il a un besoin de connexion, ne serait-ce qu'en termes de coordination de travaux et d'études, qui est très fort, parce qu'il y a toute une gestion des eaux souterraines dans cette région qui doit être coordonnée.

Et puis, il y a aussi, bêtement, une coordination des travaux, parce qu'on ne peut pas faire un joli parc pour ensuite faire un trou dedans pour mettre un micro-tunnelier deux ans plus tard. Là, il y a une gestion intelligente à faire. Donc, ces trois projets, on sait qu'ils sont intimement liés.

On a de la coordination interne très forte liée à ces trois projets. D'ailleurs, dans le préavis 01-2026, il est mentionné à la page 3. On parle du périmètre et on parle justement de la coordination avec ces deux autres projets que sont Pré-Bournoud et le Micro-tunnelier.

Effectivement, ce sont des choses qui sont prises en compte par la Municipalité dans l'optique d'éviter d'en faire un mégaprojet et donc d'avoir toutes les chances qu'il s'embourbe. Théoriquement, on pourrait faire les uns sans les autres. On pourrait requalifier la route du Chasseur sans faire la partie basse et Pré-Bournoud.

On pourrait faire Pré-Bournoud sans requalifier la partie haute du Chasseur. On pourrait faire le micro-tunnelier sans les deux autres. Mais si on les fait, il faut les faire les trois en même temps, sinon, cela n'a pas de sens.

C'est pour cela aussi qu'on vous les présente dans une temporalité quand même assez proche. Mais donc, on ne peut pas dire qu'on n'en a pas du tout parlé. On en a parlé, mais c'est vrai que c'est considéré comme trois projets pour les contingences pratiques et pour celles que je vous ai mentionnées, mais aussi pour éviter que ces projets tombent simplement à l'eau.

Par rapport au contenu du préavis numéro 7-2026, alors je vois que certains l'ont déjà parcouru, je pense que si vous l'aviez lu attentivement, vous auriez remarqué qu'il s'agit avant tout de présenter ce qui a déjà été présenté au public et à ce Conseil, c'est-à-dire le résultat du concours d'urbanisme dont je faisais référence, qui a été financé par le premier préavis. Ce résultat de concours, ce sont, pour l'instant, des intentions qui ont été établies, d'ailleurs, par les gagnants du concours, donc pas par la Municipalité, pas par d'autres personnes, et dont, maintenant, on doit creuser la faisabilité, la pertinence. C'est exactement cela qu'on doit faire maintenant avec des études.

C'est pour cela qu'on vous demande un crédit d'étude, c'est pour pouvoir travailler sur ces hypothèses. Est-ce qu'elles sont possibles ? Est-ce qu'elles sont faisables ? Est-ce qu'elles sont pertinentes ? Est-ce qu'elles sont intelligentes ? Bref, tout cela, pour l'instant, c'est ouvert.

On ne sait pas. Pour juste répondre à M. Deillon, les zones 20 qui sont proposées dans le concours, elles concernent le chemin du Centenaire, et les zones 30, la route du Chasseur.

Mais cela, c'est ce qui était proposé. De nouveau, on ne sait pas ce qui sera possible de faire, ce qui sera pertinent d'être fait. Aujourd'hui, c'est pour cela qu'on a besoin aussi de crédits d'étude, tant pour la partie de Pré-Bournoud que pour celle-ci.

C'est qu'aujourd'hui, on ne sait pas ce qu'on va pouvoir faire ou ce qui va être pertinent de faire. Et c'est comme cela qu'on commence ces études. C'est avec un problème qui est celui qui a déjà été exposé : la route du Chasseur, qui est en mauvais état, qui a des problèmes de sécurité et dont le sous-sol doit être refait.

Et aujourd'hui, je n'ai pas les solutions. On ne les a pas, et c'est pour cette raison qu'on mandate ces études. C'est pour trouver ces solutions.

Pour répondre à la question du PALM, c'est celle que je ne suis pas sûr d'avoir comprise, il y a une mesure du PALM qui concerne la route du Chasseur et Pré-Bournoud.

Cette mesure-là permettrait d'avoir des fonds pour, a priori, plutôt la partie route du Chasseur qui est comprise dans le périmètre Pré-Bournoud, mais comme les projets, on veut les mener en parallèle, cela permettra de faire un dépôt. À la fin, que l'argent y rentre via le projet Pré-Bournoud ou via le projet de requalification de la route du Chasseur, l'argent rentre dans les mêmes caisses.

Donc cela ne change pas grand-chose. Mais pour l'instant, le projet qui est déposé dans le cadre du PALM, c'est celui route du Chasseur-Pré-Bournoud. Donc oui, il a été déposé dans le cadre du PALM, il fait partie du PALM 5.

Cependant, aujourd'hui, on n'a pas de réponse sur le PALM 5. Donc on ne sait pas si le PALM 5 a été accepté par la Confédération, on ne sait pas à quelle hauteur sont les cofinancements. Donc aujourd'hui, c'est une possibilité d'avoir des cofinancements via le PALM 5.

A priori, on était plutôt sûr l'affecter au projet Pré-Bournoud, mais peut-être que ce sera aussi affecté à ce projet-là. De toute façon, à la fin, les subventions sont plafonnées, donc on ne recevra pas plus que ce qu'on a demandé à l'époque. Mais on espère toucher le maximum, sachant que le maximum, cela dépend aussi de la Confédération, de la note que l'on obtient au PALM, qu'il y ait une note donnée à l'ensemble des mesures.

Enfin voilà, cela nous dépasse un petit peu, ces questions de PALM. Et puis, sur la question de l'étude plus générale du trafic, alors je suis un peu surprise de cette question, parce que votre Conseil a accordé à la Municipalité un crédit d'études dans le cadre du préavis 16-2024, qui était justement un crédit d'études qui nous permet de faire trois études de mobilité importantes qui ont été menées : une étude sur la mobilité piétonne, une étude sur la mobilité cyclable et une étude sur la mobilité TIM, trafic individuel motorisé, et ces études ont été menées. Les résultats sont en cours d'affinage et pourront vraisemblablement être diffusés dans le courant du printemps. Mais les résultats de ces études, nous les avons, et c'est sur cette base aussi que nous faisons travailler nos mandataires, évidemment. Donc oui, nous sommes aussi conscients que le but de la requalification du Chasseur, c'est d'éviter un report sur les quartiers environnants.

Cela fait vraiment partie de la liste assez impressionnante de contraintes que l'on a données à nos mandataires pour cette étude. D'ailleurs, les dix mandataires sont bien conscients qu'ils agissent dans un périmètre extrêmement restreint et qu'il va falloir faire beaucoup de choses et que personne n'a de baguette magique, mais il y a une vraie réflexion qui a commencé à être entamée avec, notamment, l'ingénieur de trafic, pour savoir comment résoudre cette équation à beaucoup d'inconnus. Il avait l'air assez optimiste sur le fait de trouver des solutions, mais aujourd'hui, l'échelle, cela, c'est impossible à dire.

J'espère avoir répondu à la majeure partie de vos questions. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai quand même la prétention de savoir lire le plan. Pour ceux qui l'ont, page 10 du préavis 7-2026, on voit quand même clairement trois zones à 30 km/h qui se situent directement en bas du Chasseur. On va mettre un arrêt de bus. On a ensuite une zone 20. Je la vois sur le plan.

Monsieur le Conseiller, si vous voulez discuter du préavis 7-2026, il faut peut-être le faire quand ce sera à l'ordre du jour.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Bien entendu, mais c'est quand même terriblement en relation. Mais bon, j'invite chacun à regarder lui-même le plan. Sachez qu'on va limiter. On va bloquer en grande partie cette route du Chasseur. Quelle est actuellement la situation ?

Alors, j'annonce mes intérêts. J'habite à la Route des Flumeaux, dans le haut. Régulièrement, quand il y a moins de manifestations, toute la Route des Flumeaux est engorgée. Le trafic arrive sur le giratoire et le trafic a déjà actuellement énormément de peine à monter à travers le Chasseur.

Ça, c'est une réalité. La réalité réelle, c'est aussi que, dans les mêmes circonstances, il devient impossible de se rendre tant à la gare de Malley qu'à la gare de Renens, ni avec les transports publics, parce que naturellement les bus sont complètement bloqués. Il y a le 33 qui descend pendant je ne sais pas combien de temps.

Et puis, à la montée, naturellement, il est coincé tout en bas, près du giratoire de Provence. Donc voilà, ça, c'est mon avis. Malheureusement, je constate encore que la Commission n'a pas pu disposer de cette étude de trafic.

On vient de nous dire qu'elle était prête, qu'elle était à disposition, mais qu'on devait encore l'étudier. On vient avec la requalification de la route du Chasseur avant même de donner une connaissance du résultat de l'étude de trafic. Et puis, je relève quand même aussi que, sur la page 1 du préavis 1-2026, on nous dit : la route du Chasseur est une route cantonale qui relie le giratoire du Château (Route de Cossonay) au carrefour avec la Route de Neuchâtel. Cet axe important se situe entièrement sur le territoire de Prilly. C'est un axe important. On ne peut pas commencer à couper Prilly en deux et à empêcher le transit.

Et on passe par où après ? Par le Vieux-Collège ? Alors, malheureusement, c'est aussi sur le préavis 7-2026. Regardez en bas du Vieux-Collège, comment est-ce qu'on a organisé un entonnoir pour qu'on passe le plus mal possible ? On a organisé la Route de Broye avec une zone tout du long à 30 à l'heure. Moi, je vous invite à réfléchir, vraiment.

Comment est-ce qu'on va pouvoir transiter à travers Prilly ? Et, vu les circonstances maintenant, je pense qu'il faut clairement renvoyer ce préavis à la Municipalité pour qu'elle vienne avec quelque chose qui soit quand même plus rassurant pour nous.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Monsieur le Président. Monsieur le Conseiller communal,

Vous parlez d'une étude de trafic. Il n'y a pas d'étude de trafic.

Il y a des gens qui ont gagné un concours d'urbanisme et qui ont proposé des choses. C'est tout. Oui, on a fait une étude de trafic par ailleurs, mais ce n'est pas ça.

Ce n'est pas ce qu'il y a sur ce plan. Cela n'a rien à voir. Ce que vous qualifiez d'étude de trafic, ce que vous qualifiez de plan avec des zones de vitesse, c'est le résultat du concours d'urbanisme qui est public depuis quatre ans.

Parce que ce concours d'urbanisme a été rendu public en 2021, donc il y a cinq ans. Donc cela fait cinq ans que ces données sont à disposition du public, y compris des Conseillères et Conseillers. Il n'y a pas eu plus que des propositions de la base de quelqu'un qui a gagné un concours. C'est tout. Aujourd'hui, ce que je peux vous dire, c'est que oui, il y a des propositions d'abaissement de la vitesse dans le cadre de ce concours. Est-ce qu'on va les faire ? Qu'est-ce qu'on va faire ? Quand ? Je ne sais pas.

C'est pour cela qu'on demande un crédit d'études. C'est pour pouvoir analyser l'impact de telles mesures et pouvoir analyser si l'on veut les faire ou pas. Quelle est leur pertinence à cet endroit-là, plus haut, plus bas, plus grand, plus large ? Pas de réduction de vitesse ? On ne sait pas. C'est vraiment le but de cette étude. C'est de pouvoir maintenant avoir une analyse fine de l'impact de plein de mesures, d'ailleurs. Ce n'est pas que la question de la réduction de la vitesse. Il peut y avoir d'autres types de mesures sur le trafic individuel motorisé et sur la sécurité des piétons et des piétonnes.

Aujourd'hui, il n'y a pas de prise de décision. On n'a pas décidé de bloquer le bas de la Route du Chasseur en faisant des zones 20 ou je ne sais pas quoi. D'ailleurs, est-ce qu'une zone 20 bloquerait le trafic ? Cela aussi, cela devrait être réfléchi par des ingénieurs de trafic, que je ne suis pas. Mais concrètement, il n'y a pas de décision prise. Il n'y a rien du tout. Il y a le résultat d'un concours d'urbanisme, qui a été rendu par un jury.

Merci, Madame la Conseillère municipale. La discussion reste ouverte. La parole n'est donc plus demandée.

Je clos la discussion. Monsieur le rapporteur, je vous prie de lire les conclusions de la commission.

Lecture des conclusions de la Commission.

Merci, Monsieur le rapporteur. Nous passons au vote. Celles et ceux qui approuvent le préavis numéro 01-2026 sont priés de le faire en levant la main.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 01-2026,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 367'350.00.- TTC pour la requalification de la Route du Chasseur.
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre.
3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que, les charges maximales d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 41'700.- pour l'exercice 2029 avant de décroître.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 01-2026 sont acceptées par 27 voix pour, 16 voix contre, 13 abstentions

Nous passons au point 10 de l'ordre du jour.

10. **Préavis N° 02-2026 sollicitant un montant de CHF 203'000.- et de 0.9 ETP (0.4 ETP subventionné) décidant de la sortie de la Ville de Prilly du réseau AJENOL pour constituer son propre réseau d'accueil au 1er janvier 2027**

Pour ce point de l'ordre du jour, Madame la Conseillère Anna Lourenço me fait savoir qu'elle se récuse étant employée de l'Agenol.

J'appelle Madame Catherine Aviolat Nigg, rapportrice de la Commission, pour la lecture des parties « Délibérations et amendements » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du Conseil.

Madame la rapportrice, vous avez la parole.

Lecture du rapport

Merci, Madame la rapportrice.

J'ai référencé un amendement de la Commission et les membres de notre Conseil et de la Municipalité sont bien entendu libres d'en proposer d'autres. Je rappelle que le vote sur les éventuels amendements et sous-amendements laisse entière la liberté de voter sur le fond. Mais avant d'en arriver là, j'ouvre une discussion générale.

Madame la Conseillère Nolwen Favé (VER) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le groupe des Verts a examiné avec attention le préavis relatif à la sortie de la Ville de Prilly du réseau Agenol. Sur le fond, nous n'y sommes pas opposés. Prilly est aujourd'hui la plus grande commune du réseau et il est légitime qu'elle s'interroge sur son autonomie.

Les simulations montrent qu'une gestion propre pourrait permettre une meilleure maîtrise des coûts, voire des économies. L'objectif d'adapter l'organisation aux besoins des enfants et des familles nous paraît pertinent. Cependant, si l'intention est défendable, la mise en œuvre nous interpelle.

Les échanges en commission ont mis en évidence un manque de vision stratégique. Les réponses décrivent ce qui sera fait, sans préciser comment, selon quel calendrier, ni avec quelle gouvernance.

Nous pensons notamment aux conventions avec les communes partenaires, pour le scolaire et le parascolaire. Cela pourrait être complexe, sans qu'une stratégie claire de coordination ne soit présentée. Nous pensons aussi aux AMF, dont certaines peinent déjà à atteindre un taux d'activité suffisant : quels mécanismes garantiront que cette réorganisation ne fragilise pas davantage leur situation ?

Enfin, le remplacement de TimePro par TimeAs est présenté comme nécessaire, sans réflexion globale au niveau communal. Nous soutenons le vœu de la commission demandant une harmonisation des systèmes : maintenir deux logiciels en parallèle nous paraît peu efficient.

Le groupe des Verts souhaite donc que la Municipalité précise sa stratégie : quelle feuille de route, quelle gouvernance, et quelle vision pour le développement du service de l'enfance à Prilly ?

Nous sommes favorables à une plus grande autonomie, mais attendons une vision structurée et cohérente pour réussir cette transition.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le PSIG est surpris par le choix du logiciel de gestion des heures. En effet, n'existe-t-il pas un logiciel utilisé par l'administration communale qui pourrait également être appliqué au personnel de la petite enfance ou, à défaut, un logiciel de la petite enfance qui pourrait être étendu à l'ensemble de l'administration communale ? Merci de votre réponse.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le présent préavis permet de presque doubler le nombre de places pour les prillérans. Il offre également la possibilité de mieux maîtriser les décisions liées à l'évolution des besoins, ce qui n'était pas pleinement garanti dans l'organisation actuelle. Cette réorganisation contribuera aussi à réduire les déplacements des parents pour déposer leurs enfants.

Sur le plan financier, la situation évolue favorablement : avec l'Agenol, le coût était de 3'073 francs par place, contre environ 2'871 francs en sortant de l'Agenol, soit un gain d'environ 200 francs par place.

Au vu de ces éléments, je vous encourage à soutenir ce préavis.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une question de compréhension pour pouvoir se déterminer sur le préavis : il ne ressort pas clairement quels problèmes se sont réellement posés dans les relations au sein de l'Agenol avec les plus petites communes, problèmes qui auraient rendu nécessaire de faire cavalier seul, ce qui m'interroge.

Deuxième question : l'établissement scolaire couvre-t-il Prilly, Jouxens et Romanel ? La piste consistant à suivre le découpage des établissements scolaires, notamment avec l'APEMS du Collège du Grand Pré, qui accueille aussi des élèves de Jouxens et Romanel, a-t-elle été étudiée ?

Monsieur le Conseiller municipal Luigi Sartorelli (LCVL) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Concernant ces questions, je souhaite apporter quelques précisions à la lecture du rapport.

Effectivement, dans le cadre de la Commission, une inquiétude a été soulevée concernant l'occupation des accueillantes en milieu familial. La sortie de l'Agenol ne va pas créer une baisse des possibilités d'accueil auprès de ces accueillantes. Pourquoi ?

Parce qu'il existe des conventions inter-réseaux, et non pas uniquement avec la Commune de Romanel, comme indiqué dans le rapport. En sortant de l'Agenol, nous disposerons de notre propre réseau et pourrons conclure des conventions avec le réseau Agenol, ou encore avec celui de Lausanne. Ces conventions, qui peuvent sembler complexes, sont en réalité très courantes dans le domaine de l'enfance. Nous avons d'ailleurs déjà des conventions dans le cadre de l'Agenol pour la refacturation des enfants entre communes. C'est donc une pratique habituelle et peu énergivore.

S'agissant du 0,5 ETP demandé pour gérer la liste d'attente, liée notamment au programme ERP-Qibé, nous avons une autre lecture. Actuellement, via notre participation à l'Agenol, nous finançons 1,9 ETP, dont environ 0,95 ETP à notre charge. Nous considérons donc qu'il s'agit plutôt d'une diminution des ETP que d'une augmentation.

Cela est quantifiable et s'inscrit dans la question de l'équilibre budgétaire, qui est maintenu, voire dépassé. En quittant le réseau Agenol, nous réaliserons une économie d'environ 90'000 francs dès 2027, voire davantage selon la clé de répartition.

Concernant les logiciels TimePro et TimeAS, comme expliqué en Commission, ce n'est pas faute d'avoir essayé d'adapter TimePro, qui fonctionne bien pour la majorité des collaborateurs communaux. La difficulté concerne la spécificité de l'annualisation du temps de travail des collaboratrices des APEMS.

Nous avons tenté pendant près de trois ans d'obtenir cette adaptation, sans succès. Nous avons également fait preuve de patience en raison de circonstances particulières. C'est pourquoi nous avons décidé de passer à TimeAS. Il ne s'agit pas d'une urgence, mais d'une nécessité pour répondre aux besoins des collaboratrices, notamment pour le décompte des heures. Je précise qu'il ne s'agit pas d'heures supplémentaires au sens strict, celles-ci compensant les 13 semaines de vacances.

Enfin, s'agissant d'un éventuel problème avec l'AJENOL : fondamentalement, non. Il n'y a pas eu de conflit. Il s'agit d'une évolution.

Prilly se développe et est devenue la plus grande commune du réseau. Or, nous ne disposons que d'une seule voix, dont le poids reste limité. Cela a motivé notre volonté de quitter ce réseau. Par ailleurs, l'enjeu financier est important : pour cette année, ce sont 175'000 francs de subventions versées à l'AJENOL.

Cette décision peut sembler surprenante, voire perçue comme un manque de solidarité, mais nous ne la voyons pas ainsi. D'autres communes ont fait des choix similaires : certaines ont des réseaux à deux communes, Morges ou Vevey ont également évolué vers leur propre organisation.

Enfin, deux remarques formelles concernant le rapport :

- à la page 3, première puce, il est indiqué que le programme ne permet pas d'annualiser correctement les heures des AMF, alors qu'il s'agit des APEMS ;
- à la dernière puce, le coût de l'étude Microgis est mentionné au budget 2026, alors qu'il figure au budget 2025, l'étude ayant été réalisée l'année passée.

Merci, Monsieur le Conseiller municipal. La discussion reste ouverte. La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion et nous passons au vote sur l'amendement de la commission.

Madame la rapportrice, pourriez-vous, s'il vous plaît, relire votre amendement ?

Lecture de l'amendement.

Merci, Madame la rapportrice. Nous passons au vote sur cet amendement. Celles et ceux qui approuvent l'amendement sont priés de le faire en levant la main.

Vote : C'est à une large majorité, moins 8 abstentions que vous avez accepté cet amendement.

Madame la rapportrice, je vous prie de lire les conclusions amendées de la Commission.

Lecture des conclusions amendées.

Celles et ceux qui approuvent le préavis municipal N° 02-2026 sont priés de le faire en levant la main.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 02-2026,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à sortir du réseau d'accueil de jour AJENOL au 31 décembre 2026 et mettre en place un réseau d'accueil de jour propre à la Ville au 1er janvier 2027 ;
2. de porter au budget 2027 un poste supplémentaire d'assistant.e administratif.ve de 0.5 EPT et un poste de coordination à l'inclusion à 40% (0,4 ETP subventionné à 100%) ;
3. d'accorder un crédit de CHF 203'000.- TTC destiné à l'acquisition des outils informatiques nécessaires afin de gérer le réseau de jour ;
4. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
5. de financer ces dépenses d'investissement par la trésorerie courante et/ou l'emprunt;
6. de prendre note que, pour les investissements, les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 23'000.- pour l'exercice 2027 avant de décroître, auxquels s'ajoute le budget de fonctionnement de CHF 81'000.-, pour un total de l'ordre de CHF 104'000.-

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 02-2026 sont acceptées à une large majorité, moins 7 abstentions.

Nous passons au point 11 de l'ordre du jour.

11. **Préavis N° 03-2026 sollicitant un Crédit d'investissement de CHF 517'000.- pour l'aménagement d'une garderie de 44 places à l'Av. de Chantegrive 9 & 11**

J'appelle Monsieur Fabien Deillon, rapporteur de la Commission, pour la lecture des parties « Délibérations et amendements » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

Lecture du rapport.

Merci, Monsieur le rapporteur. J'ouvre la discussion, la parole est-elle demandée ?

Madame la Conseillère Laurence Cattin (VER) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le groupe des Verts et Vertes soutient clairement la création de nouvelles places de crèche à Prilly.

Les besoins sont là, ils sont documentés et personne ne peut nier l'urgence d'agir. Les familles, en effet, s'inquiètent parfois déjà avant la naissance de leur enfant, et cette réalité doit être entendue. Le projet de Chantegrive constitue donc une réponse bienvenue.

Nous saluons le travail réalisé et la volonté d'avancer. Cependant, comme pour le préavis précédent, nous regrettons l'absence d'une vision stratégique globale. Nous avons entendu parler de plusieurs autres projets, Vieux-Tilleul, Grand-Pré, Malley-Gazomètre, mais nous n'avons pas de planification consolidée avec une projection claire des besoins à 5 ou 10 ans, ni une stratégie foncière communale structurée.

Comment entend-on réellement couvrir les besoins croissants en accueil préscolaire ? Comment priorise-t-on les terrains communaux ? Notamment celui de Corminjoz, qui reste une des rares parcelles propriété de la commune.

Il a été dit en Commission que les besoins ne seront certainement pas couverts en 2030. Cette réponse, bien que lucide, montre précisément l'importance d'une vision d'ensemble. Le groupe des Verts estime que développer des crèches est une nécessité et un investissement pour l'avenir.

Les études démontrent que l'accueil de la petite enfance est un levier social, éducatif et économique. Nous accepterons donc ce préavis, car nous soutenons le développement des structures d'accueil appropriées. Toutefois, nous invitons la Municipalité à présenter rapidement une stratégie globale et coordonnée du développement de l'accueil de l'enfance.

Planification des places, stratégie foncière, articulation avec la sortie du réseau AJENOL justement acceptée, et vision financière à moyen terme.

En résumé, créer des places, oui, mais les créer dans le cadre d'une stratégie claire et anticipée, c'est encore mieux. Je vous remercie.

Merci Madame la Conseillère.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le groupe LCVL soutient pleinement la création de cette nouvelle crèche garderie. Ce projet ne permet toutefois de répondre qu'à environ 40 % des besoins actuels, ce qui montre l'importance de poursuivre les efforts engagés. Le groupe encourage aussi, comme ma préopinante, la Municipalité à continuer de développer des solutions pour renforcer l'accueil de la petite enfance dans les années à venir.

Il relève également que la répartition des coûts entre les parents et la commune, d'environ 50 %, correspond à la moyenne observée en Suisse. Par conséquent, nous vous recommandons d'accepter ce préavis.

Merci, Madame la Conseillère. La parole est-elle encore demandée dans le Conseil ? La municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Monsieur le Conseiller municipal Luigi Sartorelli (LCVL) a la parole

Monsieur le Président,

Effectivement, comme pour le préavis précédent, nous n'avons pas mis la subvention de l'aide au démarrage dans le plan de financement. Pourquoi ceci ?

C'est que le boursier n'avait pas toutes les informations, et nous ne les avons toujours pas à ce jour. C'est pour cela que nous avons répondu par la suite, et vous comprenez, à la lecture de nos réponses, qu'il y a pas mal d'inconnues. Maintenant que nous sommes sortis de l'Ajenol, nous savons que c'est nous qui allons recevoir cette fameuse subvention de 220'000 francs ; si nous restions à l'Ajenol, c'est l'Ajenol qui l'aurait reçue, et ensuite l'Ajenol nous aurait remboursés.

Donc, c'était difficile pour le boursier de proposer quelque chose qui tienne vraiment la route. C'est pourquoi, si vous le souhaitez, la Municipalité peut proposer un amendement, mes collègues le découvrent, qui consiste à rajouter un point 8 et à prendre acte d'une augmentation de charges annuelles de 738'645 francs, hors subventionnement pour le démarrage de la FAGE d'un montant de 220'000 francs. Ainsi, cette subvention figure dans les conclusions du préavis.

Merci également pour ce plaidoyer pour le développement des crèches. Soyez toutefois rassurés, la Municipalité est très consciente de cette nécessité. Comme cela vous a été présenté en Commission, nous avons actuellement quatre crèches en point de mire, dont deux, comme cela a été mentionné, dont les conventions sont signées : celles que nous votons ce soir, ainsi que celle du Vieux-Tilleul.

Il a également été rapporté que la Commission regrette que les architectes n'aient pas proposé directement quelque chose.

Les architectes marchent un peu sur des œufs lorsqu'on travaille pour une crèche-garderie: c'est tellement normé, les exigences sont tellement élevées que, dans les deux cas, ils nous ont proposé un cadre, des murs, une première esquisse. Sur cette base, nous avons ensuite complètement redéfini le projet en fonction des normes qui nous sont imposées.

C'est un travail réalisé par le service de l'enfance, et nous n'avons pas frustré les architectes pour autant. Ceux-ci nous ont d'ailleurs remerciés, car pour eux aussi, il est beaucoup plus simple de travailler de la sorte, et cela fait sens.

Merci, Monsieur le Conseiller municipal. La parole est-elle demandée dans le Conseil ?

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vu que la question est revenue en Commission, je rappelle qu'il y avait le préavis 6-2022 de la vente de la parcelle et qui a rapporté 2'400'000 francs.

Merci, Monsieur le Conseiller municipal. Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole ?

Ce n'est pas le cas, nous passons donc au vote sur l'amendement de la Municipalité.

Nous votons sur l'amendement portant sur un nouveau point numéro 8, de prendre acte d'une augmentation de charge annuelle de 738'645 francs, hors subventionnement pour le démarrage de la FAGE d'un montant de 220'000 francs.

Celles et ceux qui approuvent l'amendement sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement municipal est accepté à l'unanimité, moins 8 abstentions

Monsieur le rapporteur, je vous prie de lire les conclusions amendées de la Commission.

Lecture des conclusions amendées.

Merci, Monsieur le rapporteur. Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le préavis municipal N° 03-2026 sont priés de le faire en levant la main.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 03-2026,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la création d'une garderie de 44 places à l'av. de Chantegrive ;
2. de porter au budget de fonctionnement dès 2028, 17.9 EPT selon le tableau au point 5.1 pour permettre le fonctionnement de la structure dans le cadre légal ;
3. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 517'000.- TTC destiné à l'équipement de la garderie ;
4. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre.
5. de financer ces dépenses d'investissement par la trésorerie courante et/ou l'emprunt;
6. d'autoriser la constitution d'un préfinancement de CHF 517'000.- destiné à l'amortissement annuel du présent investissement, par prélèvement à la réserve 9280.110 Taxes d'équipement communautaire ;
7. de prendre note que, pour l'investissement, la charge d'intérêts est estimée à environ CHF 7'000.- pour l'exercice 2029 avant de décroître.
8. de prendre acte d'une augmentation de charge annuelle de CHF 738'645.-, hors subventionnement pour l'aide au démarrage de la FAJE d'un montant de CHF 220'000.-

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 03-2026 sont acceptées à une large majorité, moins 6 abstentions

Nous passons au point 12 de l'ordre du jour.

12. **Préavis N° 04-2026 concernant la création d'une Association de communes en charge de la Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et des installations intercommunales y afférentes – Approbation des statuts**

J'appelle Monsieur Richard Le Fort Paredes, rapporteur de la Commission, pour la lecture des parties « Délibérations et amendements » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

Lecture du rapport.

Merci, Monsieur le rapporteur. J'ouvre la discussion, la parole est-elle demandée ?

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je viens directement avec deux questions techniques sur ce préavis. La première question: est-ce qu'il nous reste une dette à amortir par rapport aux différentes conventions que nous avons ? Et l'autre question : de quelle manière sera réparti le plafond d'endettement d'un montant de 80 millions entre communes, tout en considérant que l'article 37 précise que les communes sont solidairement responsables des dettes de l'association ?

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Tout à fait, Monsieur le Président. Pour meubler un petit peu en attendant que la Municipalité trouve la réponse aux questions, j'ai une question beaucoup plus générale.

Pour un cautionnement qui peut aller jusqu'à 80 millions, je crois, ou quelque chose comme ça, ne prend-on pas l'avis de la Commission des finances ?

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Monsieur le Président, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

Madame Krattinger, si, la prochaine fois, je peux avoir des questions un peu avant ? Merci.

La première : non, on n'a pas de dettes à amortir, ça, c'est bon. Pour le plafond d'endettement, concrètement, les règles sur la répartition des investissements, vous avez vu qu'elles sont un peu particulières ; elles sont réglées dans les statuts à l'article 28 et précisées à l'annexe 4. Cependant, pour la répartition de la dette effective qui part dans les plafonds de cautionnement, je ne vous refais pas le topo, on en a assez parlé avec l'Asigos, donc vous savez de quoi on parle.

J'avoue que je ne sais pas si ce sont les règles générales. Normalement, on applique plutôt les règles générales de financement de l'association, mais du coup, pour les investissements, ce seraient les règles spéciales des investissements. Donc, en fait, on n'aura pas de quote-part, ou très peu, ou dans très longtemps.

Après, c'est un plafond à 80 millions pour 17 communes, donc c'est vrai que le cautionnement de la Ville de Prilly devrait être, même si on arrive au plafond, ce qui est peu probable, le cautionnement de la Ville de Prilly devrait être très raisonnable. On ne parle pas d'un cautionnement de la Ville de 80 millions, Monsieur Deillon. Nous sommes 17 communes dans l'AGF, donc on est sur une quote-part assez raisonnable.

Merci, Madame la Conseillère municipale. La parole est-elle encore demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Je clos dès lors la discussion.

Monsieur le rapporteur, je vous prie de lire les conclusions de la Commission.

Lecture des conclusions.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le préavis municipal N° 04-2026 sont priés de le faire en levant la main.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 04-2026,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver le principe et les modalités de transfert à titre gracieux des équipements intercommunaux actuels à l'association ;
2. d'approuver les statuts de l'Association intercommunale de Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) ;
3. d'acter la dissolution des Ententes, conventions et accords listés au point 5.3, ainsi que de toutes conventions et autres accords antérieurs non répertoriés relatifs aux ouvrages transférés, auxquels l'AGEV se substituera.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 04-2026 sont acceptées à une large majorité, moins 7 abstentions

Nous passons au point 13 de l'ordre du jour.

13. **Réponse municipale à l'interpellation INT 21-2025 de la Conseillère Ariane Zwahlen et consorts relative à « la Commission d'Intégration Suisses-Immigrées de Prilly (CISIP) »**

**INT 21-2025 Réponse municipale à l'interpellation de la Conseillère Ariane Zwahlen et consorts
relative à « la Commission d'Intégration Suisses-Immigrées de Prilly (CISIP) »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 8 décembre 2025.

Le service Culture et Intégration de la Ville de Prilly (SCI) a été créé en 2024 et ses missions principales sont entre autres de coordonner les activités de la Commission d'Intégration Suisses Immigrés de Prilly (CISIP) en soutenant les membres dans leur mise en place.

Il convient de noter que, contrairement à ce qui a été mentionné dans l'interpellation, le Marché de Noël local et solidaire, ainsi que les cours de français au centre commercial ou estival sont organisés par le SCI. La CISIP n'a à aucun moment pris part à leur organisation. Il en va de même pour la Soirée festive. Cette dernière réunit, sur invitation personnelle, les personnes naturalisées, les jeunes de 18 ans et les personnes nouvellement arrivées dans la commune. Cette soirée est proposée par le SCI. L'administration générale et le service Exploitation et gérance y collaborent activement, mais pas la CISIP.

Les activités proposées par la CISIP, comme en 2025 le projet citoyen Ensemble pour Prilly, sont décrites dans le rapport d'activités qui est publié sur la page web www.prilly.ch/cisip.

Question 1 :

Pourquoi la Municipalité a-t-elle empêché la participation des élues communales à ces rencontres avec la population et en particulier les élues membres de la CISIP ?

La Ville de Prilly a invité le 31 octobre 2025 dans sa Grande salle les nouveaues habitantes ainsi que les personnes récemment naturalisées et les jeunes de 18 ans à une Soirée festive. Pour cette soirée, proposée tous les deux ans, l'administration met en place des stands des différents services communaux pour permettre aux participantes de découvrir leurs prestations. Les pompiers, la police, la CISIP, la ferme des paniers de la Mule ainsi que les sociétés locales y sont également invités.

Compte tenu de la limite de 200 personnes dans la Grande salle, la priorité a été donnée aux personnes invitées en raison du grand nombre d'inscriptions. La Municipalité a décidé également que pour cette soirée le principe de neutralité politique devait être assuré, et que les partis politiques représentés au sein du Conseil communal prillieran auront d'autres moments de rencontre avec la population pour se présenter. Ce choix s'est avéré d'autant plus important que les élections communales de mars 2026 s'approchent, et que la Municipalité a voulu éviter que cette soirée risque de paraître une campagne électorale avant qu'elle soit officiellement lancée.

Ainsi deux membres de la CISIP, non rattachés aux groupes politiques, étaient présents lors de cette soirée. Ces deux membres ont pu donner des informations précises sur les cours de français dans la région et l'insertion professionnelle, ainsi que mettre à disposition des documents utiles dans le domaine de l'intégration à Prilly et dans la région. Ces membres ont pu également présenter le projet Ensemble pour Prilly et même inscrire des personnes aux activités proposées directement sur place.

Question 2 :

Quelle est la position de la Municipalité par rapport aux responsabilités et au travail de la CISIP ?

Suite à une motion déposée au Conseil communal de Prilly en décembre 2005 et votée en 2006, la Ville de Prilly s'est dotée d'une Commission d'intégration – la Commission d'intégration Suisses-Immigrés de Prilly (CISIP). En novembre 2011 la CISIP a signé, avec la Municipalité de Prilly, une Charte d'intégration et un règlement d'application. Ainsi, la Municipalité reconnaît la CISIP et son rôle décrit dans ces deux documents. Ces documents sont accessibles sur la page web www.prilly.ch/cisip.

Question 3 :

Quelles mesures la Municipalité prévoit-elle pour encourager la participation électorale de la population migrante en vue des élections de mars 2026 ?

En 2025, le projet *Ensemble pour Prilly* proposé par la CISIP a proposé quatre rencontres sous le signe de la citoyenneté :

Le 13 septembre, Prilly a accueilli les Assises vaudoises de l'immigration sur le thème de la participation citoyenne des personnes issues de la diversité. Cette 21^e édition a réuni des citoyen-nes, des expertes et des acteur-ices du domaine afin de formuler des recommandations à l'attention du Conseil d'État.

La sortie familiale à Gryon, initialement prévue le 20 septembre, n'a pas pu avoir lieu en raison de l'annulation de la désalpe par la commune de Gryon. La CISIP a proposé de la remplacer par une visite au Musée national suisse (Château de Prangins), le 29 novembre, autour des expositions *La Suisse c'est quoi ?* et *C'est quoi la démocratie suisse ?* Cette activité inscrite dans la thématique du patrimoine suisse, a permis de maintenir la dimension culturelle et conviviale du programme.

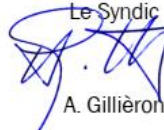
Le 4 novembre, une visite du Grand Conseil vaudois a été organisée en collaboration avec le Bureau pour les immigrées de la Ville de Lausanne. Cette rencontre a offert l'opportunité de mieux comprendre le fonctionnement des institutions cantonales et d'échanger avec un député prillèran au moment de l'apéritif.

Enfin, le 20 novembre, une soirée informative est venue clore le programme. Consacrée aux institutions politiques locales, au matériel de vote et au processus de naturalisation, cette soirée a permis de présenter ces thématiques en favorisant les échanges et l'apprentissage dans une atmosphère conviviale.

Organisé à l'approche des élections communales de 2026, le projet a eu également pour objectif de stimuler la participation citoyenne à un moment clé de la vie politique locale. Le choix de proposer ces activités en fin d'année 2025 traduit la volonté de sensibiliser les habitantes à l'importance de leur engagement collectif, tout en contribuant à promouvoir la cohésion sociale et le vivre-ensemble dans un cadre participatif et accueillant.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
A. Gillieron		S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 janvier 2026.
Réponse présentée au Conseil communal en séance du 2 mars 2026.

L'interpellation de Madame la Conseillère Ariane Zwahlen a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2025.

La Municipalité souhaite-t-elle faire la lecture de sa réponse ou quelqu'un dans l'assemblée en demande-t-il la lecture ?

Ce n'est pas le cas.

Madame l'interpellatrice, souhaitez-vous vous exprimer ?

Ce n'est pas le cas.

La discussion reste ouverte. D'autres membres du Conseil communal souhaitent-ils s'exprimer ?

Ce n'est pas le cas.

Je clos la discussion.

Nous passons au point 14 de l'ordre du jour.

14. **Réponse municipale à l'interpellation INT 22-2025 de la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta & Consorts « Capacité d'accueil des écoles en lien avec la croissance démographique »**

INT 22-2025 - Réponse municipale à l'interpellation de la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta & Consorts

« Capacité d'accueil des écoles en lien avec la croissance démographique »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répondra à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 8 décembre 2025.

Toutefois, elle tient à préciser d'emblée que cette interpellation ne concerne plus des compétences communales et donc municipales. En effet, la Ville de Prilly a décidé de déléguer la gestion et l'organisation scolaire à l'ASIGOS, l'association intercommunale pour la gestion et l'organisation scolaire de l'arrondissement scolaire de Prilly. En déléguant la gestion des bâtiments scolaires et notamment leur propriété avec la dernière modification des statuts acceptés par le Conseil communal de Prilly le 11 mars 2024, le Conseil communal a délégué la compétence de la planification et de la construction d'écoles à cette association, contrairement à ce que l'interpellatrice sous-entend. Ainsi, le Conseil communal a renoncé à sa compétence et cette interpellation aurait dû être déposée au sein de l'ASIGOS. Toutefois, et à titre exceptionnel, la Municipalité répondra à l'interpellation, notamment car les demandes formulées trouvent réponse dans des présentations faites au Conseil communal ainsi que dans des documents publiés sur le site de l'ASIGOS : www.asigos.ch.

Question 1

Quelle est l'évaluation actuelle des besoins en places scolaires pour les cinq prochaines années, en tenant compte des projections démographiques et des nouveaux projets immobiliers en cours ?

La planification scolaire a été élaborée par l'Asigos en 2022 en prenant en compte les projets immobiliers déjà connus (notamment à Malley, mais également en tenant compte de la densification du PGA de 2021 ainsi que tous les plans de quartiers en cours d'élaboration). Cette planification est encore valable car les projets réalisés restent dans les fourchettes estimées. Une mise à jour sera évaluée lors de la prochaine législature, notamment afin de s'assurer que les nouveaux projets restent toujours dans les proportions retenues en 2022, mais les quelques ajustements ne semblent pas de nature à remettre en question les prévisions dans leur ensemble. La planification scolaire est disponible ici : <https://asigos.ch/batiments-constructions> (en bas de la page).

Question 2

Quelles mesures concrètes sont envisagées pour garantir un accueil scolaires suffisant et adapté (construction de nouveaux bâtiments, agrandissement des écoles existantes, utilisation de structures provisoires) ?

La Municipalité renvoie au document cité sous question 1.

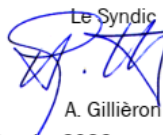
Question 3

Quel calendrier est prévu pour la mise en œuvre de ces mesures et comment la Municipalité entend informer la population de ces projets ?

Pour le calendrier, la Municipalité renvoie au document cité sous question 1. Quant à la communication, l'Asigos est également responsable de sa propre communication, celle-ci a lieu par divers canaux, notamment via le Prill'héraut.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillieron



La Secrétaire

S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 janvier 2026.
Réponse présentée au Conseil communal en séance du 2 mars 2026.

L'interpellation de Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2025.

La Municipalité souhaite-t-elle faire la lecture de sa réponse ou quelqu'un dans l'assemblée en demande-t-il la lecture ?

Ce n'est pas le cas.

Madame l'interpellatrice, souhaitez-vous vous exprimer ?

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Au vu des réponses fournies, qui s'appuient encore sur des données datant de 2021 à 2022 et qui annoncent un déficit de 18 classes pour le secteur de Prilly-Centre à l'horizon 2032, nous considérons que nous n'avons, à ce jour, aucune information concrète concernant l'avancement des projets annoncés, notamment la construction prévue dès 2026 à Corminjoz. Cette interpellation sera transmise à l'Asigos juste remodelée, et elle sera déposée cette semaine encore. L'objectif est d'obtenir des réponses plus précises et actualisées quant à la planification et à la réalisation des infrastructures scolaires nécessaires pour accueillir les élèves de notre Commune.

Je vous remercie de votre attention.

Merci, Madame la Conseillère. La discussion reste ouverte. Si la parole n'est pas demandée, je clos la discussion.

Nous passons au point 15 de l'ordre du jour.

15. **Réponse municipale à l'interpellation INT 23-2025 de la Conseillère Ariane Zwahlen et consorts relative à « l'accueil des sans-abris »**

INT 23-2025 Réponse municipale à l'interpellation de la Conseillère Ariane Zwahlen et consort relative à « l'accueil des sans-abris »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 15 décembre 2025.

Question 1 :

La Ville de Prilly a-t-elle prévu de mettre à disposition des locaux (St-Etienne ou autre) en cas de fortes chutes de température pour héberger les personnes pendant la nuit ?

Non, la Ville de Prilly, au même titre que les autres communes de l'Ouest lausannois, n'a pas prévu de mettre à disposition des locaux spécifiques à l'attention des personnes sans-abris si les températures chutent vers le négatif pendant la nuit, car la Ville de Lausanne déploie un dispositif d'hébergements d'urgence pour l'ensemble de la région, et répond ainsi au Plan Grand Froid (PGF). De manière générale, ce dispositif est fortement sollicité toute l'année¹.

En cas de déclenchement du PGF par le Canton, via la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la Ville de Lausanne ouvre 50 places supplémentaires dans l'abri PC de la Rouvraie, élevant ainsi les places à 289 lits. De mi-décembre 2025 à mi-janvier 2026, le dispositif existant a été en mesure d'accueillir toutes les personnes faisant part d'un besoin d'hébergement d'urgence, alors même que le PGF a été déclenché. Toutefois, la Ville de Lausanne constate ces dernières années une diminution des sollicitations durant cette période (raison hypothétique, non-confirmée : en fonction des fêtes de fin d'année, plusieurs personnes quittent le canton pour se rendre à l'étranger auprès de leur famille et reviennent dès mi-janvier). Selon toujours les derniers chiffres de la Ville de Lausanne, les sollicitations dès lors augmentent dès mi-janvier, créant un risque de saturation plus important en cas de déclenchement du PGF. Le Canton a dès lors la compétence d'entrer en contact avec les communes vaudoises pouvant ouvrir de nouveaux locaux. La Ville de Lausanne soutient la possibilité d'ouverture d'autres abris PC dans les communes avoisinantes en cas de PGF.

Le PGF actuel s'est terminé le 12 janvier. Le 1^{er} bilan de fréquentation dressé par l'Organisation régionale de Protection civile (ORPC) Lausannoise est :

- L'abri de la Rouvraie a eu un taux d'occupation de l'ordre de 80 %.
- L'ensemble des autres structures ont vu leur taux d'occupation inférieur à 100%.

La présente interpellation mentionne l'abri de St-Etienne. Celui-ci est actuellement utilisé par le Service Jeunesse, Sport et Cohésion sociale pour la tenue d'activités en faveur de la jeunesse prillérane, ainsi que par une association locale. Ces lieux ne sont pas équipés pour accueillir ce type de prestation. En cas de fort besoin pour l'ensemble de la population, une solution d'urgence peut être mise en place, l'Ouest lausannois disposant d'un abri équipé à proximité de l'EMS des Baumettes.

Question 2 :

La Ville de Prilly participe-t-elle au plan Grand Froid coordonné par le Canton ?

Non, la Ville de Prilly ne participe pas actuellement au PGF. Elle peut toutefois être sollicitée par la DGCS, notamment lors des jours à venir.

¹ Relevons qu'un projet-pilote « d'hébergement d'urgence de transition » est en cours à Renens, projet géré par la Ville de Lausanne.

Réponse de la Municipalité
au Conseil communal

Notons ici que l'ouverture des abris PC dans le cadre du présent plan est partiellement financé et soutenu par la Canton. Les ORPC sont alors chargées de leur mise en œuvre. L'ouverture d'un abri PC en cas de PGF nécessite de moyens importants, notamment en termes de ressources humaines.

Question 3 :

Si les réponses à ces 2 questions sont négatives, comment la Municipalité explique-t-elle sa position ?

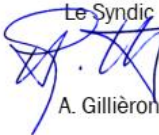
La Ville de Prilly fait partie de la Conférence des Municipales et Municipaux, et responsables des Affaires sociales de l'Ouest lausannois, et c'est dans ce cadre-là que la question des abris PC et du PGF est abordée. Cette conférence constitue un organe de réflexion pour l'ensemble du district. L'étude de l'ouverture d'un abri ou d'un autre lieu appartient donc à cette Conférence, et implique le soutien du Canton. Par cette voie, des réponses seront apportées.

Comme le souligne l'ORPC, il est impératif que les volontés des communes de participer à un PGF se coordonne avec la DGCS afin d'éviter des problématiques non contrôlables de déplacement de populations et d'impossibilité de répondre correctement à la demande.

Notons de plus que selon le document cantonal fixant les modalités de mise en œuvre du PGF, le Canton « assure une coordination cantonale du PGF en lien avec les communes, garantissant une réponse cohérente et régionale ». Comme relaté précédemment, le Canton dispose de la compétence nécessaire à ce niveau.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
A. Gillièron		S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 janvier 2026.
Réponse présentée au Conseil communal en séance du 2 mars 2026.

L'interpellation de Madame la Conseillère Ariane Zwahlen a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 15 décembre 2025.

La Municipalité souhaite-t-elle faire la lecture de sa réponse ou quelqu'un dans l'assemblée en demande-t-il la lecture ?

Ce n'est pas le cas.

Madame l'interpellatrice, souhaitez-vous vous exprimer ?

Madame la Conseillère Ariane Zwahlen (PSIG) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité de sa réponse. Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur ce sujet à un autre moment lors d'un prochain Conseil communal. Merci également pour la réponse à l'interpellation 21-2026.

Merci, Madame la Conseillère. La discussion reste ouverte. La parole n'est pas demandée.

Je clos la discussion.

Nous passons au point 16 de l'ordre du jour.

16. Motions, postulats, interpellations et projets.

Le Bureau a reçu une interpellation de Monsieur le Conseiller Javier Bardelloni et une interpellation de Sylvie Krattinger que j'inviterai à développer dans cet ordre.

Monsieur Bardelloni, vous avez la parole.

Monsieur le Conseiller Javier Bardelloni (VER) a la parole

Interpellation de Javier Bardelloni : « Gouvernance et efficience du système d'information communal »



Interpellation : « Gouvernance et efficience du système d'information communal »

Prilly, le 02.03.2026

Monsieur le syndic, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Dans le cadre de l'examen du préavis n° 02-2026, plusieurs éléments relatifs aux logiciels TimePro et TimeAS ont suscité des interrogations quant à l'organisation des processus et à la cohérence globale du système d'information communal.

Ces points ne constituant pas le cœur du préavis, il nous semble néanmoins utile d'y revenir de manière structurée, afin d'apporter au Conseil une vision d'ensemble et, le cas échéant, de clarifier certains choix opérationnels.

Notre démarche se veut constructive, s'inscrit dans un souci de bonne gestion des deniers publics, de simplification administrative et de cohérence des outils informatiques utilisés au sein de l'administration. Dans un contexte où les solutions numériques évoluent rapidement, et où les exigences de transparence et de gestion responsable des ressources publiques sont accrues, il apparaît essentiel de s'assurer que les choix opérés reposent sur une analyse complète, transparente et orientée vers l'efficience à long terme, ainsi que de disposer d'une vue claire sur les méthodes retenues.

Dans ce cadre, nous prions la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Depuis quand le service des ressources humaines doit-il procéder à la saisie manuelle des écarts d'heures du personnel annualisé ?
2. Quelle estimation est faite du temps consacré mensuellement à ces corrections ?
3. Cette activité a-t-elle fait l'objet d'une analyse dans le cadre de l'audit ou du projet « Efficience », et des pistes d'optimisation ont-elles été envisagées ?
4. Quels services ont été impliqués dans le choix du logiciel TimeAS (préavis n° 02-2026) et quelle gouvernance de projet a été mise en place afin d'assurer la cohérence de ce choix avec l'architecture informatique globale de l'administration ?
5. L'option d'un outil unique permettant une saisie centralisée pour l'ensemble du personnel a-t-elle été étudiée ? Si tel n'est pas le cas, pour quelles raisons ?
6. Lorsqu'un service exprime un besoin informatique spécifique, quelle procédure est appliquée afin d'évaluer les solutions disponibles, d'assurer leur mutualisation lorsque cela est pertinent et de garantir leur compatibilité à long terme avec les autres systèmes utilisés ?
7. Un tableau comparatif des coûts directs et indirects (licences, maintenance, formation, évolutions et dépendances contractuelles) a-t-il été établi avant le choix des solutions retenues et la Municipalité dispose-t-elle d'une stratégie formalisée en matière de gouvernance numérique ?

Nous remercions la Municipalité pour les éclaircissements qu'elle pourra apporter et restons naturellement disponibles pour contribuer de manière constructive à toute réflexion visant à renforcer la cohérence et l'efficience des outils numériques au service de l'administration et des citoyens.

Javier Bardelloni

Merci, Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion. La Municipalité souhaite-t-elle répondre ?

Ce n'est pas le cas.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Interpellation de Sylvie Krattinger Boudjelta concernant l'état et le développement des infrastructures sportives dédiées au football à Prilly

Interpellation concernant l'état et le développement des infrastructures sportives dédiées au football à Prilly

Prilly, le 2 mars 2026

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames, Messieurs les Conseillers intercommunaux,
Madame, Messieurs les Conseillers municipaux,

Les infrastructures sportives jouent un rôle essentiel dans la vie sociale, éducative et associative de notre commune. Parmi elles, les terrains de football sont particulièrement sollicités par un nombre croissant de joueuses, joueurs et aussi d'activités scolaires. Cette forte utilisation met en évidence l'importance d'entretenir des surfaces de jeu en bon état, conformes aux standards de sécurité et de qualité reconnus au niveau suisse.

Or, plusieurs retours, des entraîneurs et des usagers indiquent que l'état actuel de certaines surfaces de football à Prilly ne répond plus pleinement aux exigences de sécurité, de confort de jeu et de disponibilité attendues pour une commune de notre taille et de notre dynamisme sportif.

Il apparaît aussi que le grillage de protection entourant l'un des terrains a été vandalisé à plusieurs reprises, permettant à des individus de s'introduire sur la surface de jeu. Ces intrusions entraînent non seulement une dégradation accélérée du terrain, mais posent également des problèmes de sécurité et de responsabilité d'où l'interpellation ci-après.

Questions posées à la Municipalité

1. Comment la Municipalité définit-elle la répartition des responsabilités entre la commune et le club de football en matière d'entretien des terrains et d'utilisation des installations sportives ?
2. Comment la Municipalité évalue-t-elle les risques liés aux accès non autorisés aux terrains (blessures, dégradations, responsabilité civile) et quelles mesures envisage-t-elle de mettre en place pour réduire ces risques ?
3. La Municipalité dispose-t-elle d'une stratégie globale visant à renforcer la sécurisation et la modernisation des infrastructures sportives dédiées au football ?
4. Si une telle stratégie existe, un projet de modernisation des terrains de football est-il intégré à la planification des investissements futurs ?
5. De quelle manière la Municipalité entend-elle garantir un traitement équitable des demandes et besoins exprimés par les différents clubs et usagers des installations sportives de Prilly ?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, nos salutations les meilleures.

Pour le groupe le Centre, les Vert'libéraux, Sylvie Krattinger Boudjelta

Merci, Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion. Est-ce que la Municipalité souhaite répondre séance tenante.

Ce n'est pas le cas.

Un autre membre du conseil souhaite-t-il exercer son droit d'initiative en déposant une motion, un postulat ou une interpellation ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point 17 de l'ordre du jour, questions et divers.

17. Questions et divers

Un Conseiller souhaite-t-il prendre la parole afin de poser une question ou d'intervenir à titre divers ?

Monsieur le Conseiller Léo Gaillard (Indépend.) a la parole

En date du 24 février, j'ai reçu dans ma boîte aux lettres un tract de remerciements signé de notre syndic Alain Gillièron, qui, nul ne l'ignore, prend sa retraite politique municipale et syndicale à la fin de la législature. L'initiative a d'abord suscité chez moi un élan de sympathie et de compréhension. Après tout, notre syndic est en place depuis plus de 20 ans et a marqué Prilly à bien des égards, mais mon sourire s'est ensuite quelque peu effacé pour finalement laisser place à une consternation mêlée et saupoudrée d'une louche de regrets.

Consacrer 2 paragraphes sur 5 à une procédure administrative à votre rencontre, M. Gillièron, est-ce vraiment ainsi que vous voulez tirer votre révérence ? Est-ce vraiment nécessaire de laisser une amertume certaine teinter votre prise de congé ?

Je n'étais pas au bout de mes peines et de ma surprise. Après avoir exprimé votre défiance d'une, je cite, « certaine manière de faire de la politique », vous enjoignez vos concitoyens à faire confiance à des candidats et candidates capables de travailler ensemble dans l'écoute, le respect et le dialogue. De qui parlez-vous, Monsieur Gillièron ? D'un candidat à la Municipalité issu de votre groupe politique, qui ne base sa communication que sur des vidéos TikTok volontairement simplistes et occasionnellement insultantes, mais qui, lors des séances de l'organe parlementaire démocratique, le Conseil communal, où on devrait quand même l'entendre, brille surtout par son silence ? D'un candidat issu de votre groupe politique qui n'a pas d'hésitation à prendre en otage les institutions en vidant les sièges et en quittant la salle du Conseil communal, une désertion dont il est d'ailleurs récidiviste ?

Je ne sais pas. Peut-être que je me fais des idées. En tout cas, Monsieur Gillièron, vous ne montrez pas ici que cette gloire est digne de vous. Prilly a vécu sous votre fêrule ; votre dernier message aurait gagné à laisser transparaître moins de rancœur et de vindicte. C'est dommage et assez triste que vous ne souhaitiez pas répondre.

Madame la Conseillère Nolwen Favé (VER) a la parole

Monsieur le Président, j'interviens pour un divers.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans un courrier du 20 février, les électrices et électeurs prillérans ont appris qu'une erreur d'impression s'était produite sur les bulletins de vote relatifs à l'élection au Conseil communal du 8 mars 2026. La mention de l'appareillement des listes 2, 3 et 5, au bas des bulletins, n'y figure pas.

Il s'agit d'une erreur de l'administration communale, qui n'a pas saisi cette information dans le logiciel Votelec. Les bons à tirer ont été transmis aux mandataires le mardi 13 janvier à 16h35, avec une relecture effectuée pour le mercredi 14 janvier à 10h00. Une deuxième version des bons à tirer a été transmise aux mandataires le mercredi 14 janvier à 15h45, et la relecture attentive des trois groupes apparentés n'a, a priori, pas permis de relever cet oubli.

Le groupe des Verts déplore qu'une telle erreur ait pu se produire. Cela a généré un surcroît de travail au sein de l'administration communale, avec la préparation et l'impression de plus de 8'000 courriers, ainsi que des coûts pour les envois en courrier A, soit plus de 10'000 francs à la charge des contribuables prillérans. Je vous remercie de votre attention.

Madame la Conseillère Maria Lopes (PSIG) a la parole

Monsieur le Président,

Plusieurs personnes nous ont questionnés sur l'utilisation des parcelles de jardins familiaux libres et non relouées.

Dans la réponse à l'interpellation, la Municipalité confirmait que plusieurs parcelles étaient libres d'occupants et précisait que la liste d'attente était de 52 personnes. Merci de nous dire quand relouerez-vous ces parcelles aux personnes sur la liste d'attente.

Merci, Madame la Conseillère. Y a-t-il encore une demande de parole dans l'Assemblée ?

La Municipalité souhaite-t-elle répondre à cette question orale ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Il paraît que je dois garder mon calme. Alors je vais garder mon calme.

Monsieur Gaillard, je ne sais pas vraiment comment formuler ce que je vais vous dire, si ce n'est que ce dont vous parlez est un courrier personnel que j'ai adressé à la population prillérane. Je me le suis permis parce que cela fait un peu plus longtemps que vous que je suis en politique à Prilly et que j'ai tissé des liens assez forts avec bon nombre d'entre eux.

Alors, juste au passage, vous n'allez pas me croire, il y en a déjà un qui m'a téléphoné. Est-ce que c'est de l'argent communal qui a été utilisé ? Je peux dire non, bien sûr que non, je n'aurais pas commis une telle erreur.

Mais, Monsieur Gaillard, je ne vais pas aller trop loin dans la réponse à votre intervention, parce qu'elle est tellement hors de propos. On aurait pu en parler. Il paraît même que votre épouse n'était pas tout à fait au courant de ce que vous alliez dire. Moi, cela m'aurait intéressé que l'on puisse en discuter un peu, d'homme à homme, plutôt que vous utilisiez la tribune publique pour aller dans ce sens-là et tenir des propos qui ne traduisent que votre rancœur à l'égard de ce syndic qui, en effet, s'est permis de rappeler quelques états de service, puisqu'il y en a eu, comme je l'ai exprimé. Je ne vais pas recommencer ce que je vous ai envoyé, puisque vous l'avez aussi reçu, étant prilléran.

À partir de là, je vais m'arrêter. Sachez que je n'en pense pas moins et que nous traiterons cela, peut-être, demain. Voilà, mais ce n'est pas une menace. C'est d'homme à homme, parce que lui est un homme et moi, je suis un homme. N'allez pas en tirer des conclusions qui n'en sont pas.

Il y avait une question concernant les jardins. Alors non, ma femme me dit que je n'ai pas la main verte. Excusez-moi.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Monsieur le Président,

J'ai l'impression que j'ai déjà répondu à cette question, qui est venue sous la forme d'une interpellation, ou je ne sais plus sous quelle forme exactement. Mais, s'agissant des jardins familiaux, s'il n'y a pas un vrai projet à vous présenter, on ne va pas relouer des parcelles, parce que je vous rappelle qu'il y a des cabanons qui n'ont pas à être en dessous de la limite des 10 mètres de la lisière de forêt.

Donc, il y a des cabanons qui sont actuellement illégaux. Si l'on veut pouvoir les déplacer, il faut savoir où les mettre. Pour les mettre, c'est bien d'avoir des parcelles qui soient effectivement libres, parce que si tout est occupé...

Je ne sais pas, on fait un grand jeu de Tetris. Je ne sais pas comment on doit faire ça, mais c'est bien d'avoir des parcelles libres où l'on pourrait déplacer ces cabanons. Pour avoir un projet, il faut des sous.

Pour avoir des sous, il faut passer au Conseil communal et avoir un Conseil qui accepte un préavis. Donc, pour l'instant, je vous rappelle qu'il n'y a pas d'argent, pas de préavis qui a été voté, et que le PSIG nous avait promis une motion. Alors, on l'attend toujours.

Je suis toujours dans l'attente de cette motion. Je me dis qu'elle va peut-être arriver avant la fin de la législature, puis peut-être que cela donnera effectivement des directions, en tout cas une direction pour la prochaine législature, pour voir ce que l'on peut faire, dans quel sens on doit aller avec un nouveau projet. Mais sans préavis, sans motion, sans projet, avec une Commission qui s'est réunie et qui, finalement, a dit que ce serait bien de faire quelque chose mais qu'il ne faut pas que cela coûte, on ne peut pas aller très loin.

Je ne suis pas plus créatif que ça, je ne suis pas plus imaginatif que ça. Donc, j'attends avec beaucoup d'attention votre motion, ou en tout cas une idée.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame Favé,

Pour donner suite à votre intervention, je donnerai la position municipale et, après, je vous laisserai peut-être une réponse politique qui sera donnée de la part de certains dans cette salle par rapport à l'autre partie de votre remarque ou de votre question concernant ce courrier que l'ensemble des électeurs et électrices ont reçu. Là, la Municipalité, et je parle au nom de la Municipalité, puisque c'est la Municipalité, via le greffe municipal et le Syndic, alors je prends volontiers encore une dernière responsabilité jusqu'au mois de juin sur cet objet-là, a omis, en effet, d'indiquer comment cela se faisait dans les autres élections.

Cela s'est fait dans les autres élections. Lorsqu'il y avait un apparentement, cela devait figurer en bas des listes électorales et, là, il y a une case dans le logiciel, parce qu'on fait tout avec un logiciel en ce moment, qui a été oubliée d'être cochée, alors qu'on savait parfaitement ce qui avait été déposé, puisqu'il était stipulé très clairement sur les listes ; eh bien, cela a été oublié. Alors, de nouveau, la Municipalité s'excuse.

Et c'est pour cela que ce courrier a été envoyé à toutes les électrices et à tous les électeurs. Je précise juste qu'en passant que, à la date à laquelle il a été envoyé, les votes reçus étaient à hauteur de 8 %. Comme cela, cela vous permet d'avoir une idée par rapport à ce qu'il y aura à la fin de la semaine, par rapport à l'ensemble de celles et ceux qui auront utilisé leur droit de vote.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Rapidement, sur l'intervention de Mme Favé tout à l'heure, sur cette problématique d'erreur sur ces listes d'apparentement. J'ai ici le mail qui a été envoyé au greffe le 14 janvier en réponse, finalement, au contrôle. Et donc, on a noté le logo, la liste, les numéros, les noms, les prénoms, les descriptifs. Voilà la confirmation qu'on a envoyée par mail au greffe et malheureusement, la mention de l'apparentement n'a pas été remarquée et cela, effectivement, comme cela a déjà été stipulé, c'est une erreur.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite formuler une remarque. Je ne suis pas engagé en politique depuis aussi longtemps que notre Syndic, mais tout de même depuis quelques années. Durant tout ce temps, j'ai souvent exprimé mon agacement face aux nombreux courriers que la Commune nous adresse pour diverses informations. À mon sens, il serait possible de réaliser des économies non négligeables, peut-être pas autant qu'avec l'apparentement, en intégrant ces communications dans le Prill'Hérait, afin de centraliser les informations.

Je dois dire très franchement que, chez nous en tout cas, peu de ces envois atteignent réellement le bureau. Nous avons un container, la boîte aux lettres et, juste à côté, le bureau : lorsque nous relevons le courrier, une bonne partie part directement au container.

Si je me permets d'insister sur ce point, c'est notamment parce que les personnes comme moi ont reçu, aux alentours du 12 février, un courrier rappelant les rendez-vous incontournables de la Commune. Cela aurait été tellement plus simple et plus cohérent de l'intégrer directement dans le Prill'Hérait.

La parole est-elle encore demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons donc au point 18 de l'ordre du jour, contre-appel et clôture.

18. Contre-appel

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous sommes arrivés au terme de la séance du Conseil communal de la Ville de Prilly.

Je vous propose de renoncer au contre-appel. L'assistance est la même qu'au début de séance. Je vous donne rendez-vous lundi 30 mars, ici même, à 20h00. Je vous remercie et clos cette séance en vous souhaitant une belle fin de soirée.

2 mars 2026 - Heure : 21h56